

DÉCLARATION LIMINAIRE

CAPD Recours Temps Partiels

Lundi 26 Juin 2023

Monsieur l'IA-Dasen,
Mesdames et Messieurs membres de cette CAPD,

Il y a encore deux ou trois ans, il était possible à chaque professeur des écoles de notre département de choisir sa quotité de travail. Mais cette réalité est désormais et malheureusement de l'histoire ancienne.

À l'image des différentes phases du mouvement intra-départemental ou des demandes d'autorisation d'absences, la grande majorité des enseignants du 1er degré éprouvent le sentiment que la situation en termes de ressources humaines ne cesse de se dégrader, tant au niveau national que local. D'année en année, l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle devient de plus en plus compliqué.

À défaut d'avoir pu comprendre en amont les critères retenus qui pourraient permettre d'expliquer l'iniquité importante de traitement des dossiers d'une circonscription à l'autre cette année, tout comme le nombre de temps partiels acceptés, le SE-Unsa souhaite que cette CAPD permette une transparence totale sur les critères retenus pour sélectionner les dossiers, des demandes initiales jusqu'aux derniers recours. Pour rappel, le SE-Unsa revendique au niveau du Ministère que toutes les demandes de temps partiel soient accordées, quel que soit le type de poste demandé ou occupé. En effet, nous considérons que toutes les demandes de nos collègues enseignants ont un fondement légitime. Comment peut-on imaginer qu'une demande de temps partiel (et de salaire moindre) se fasse sans de réelles justifications ? Quelle réponse l'administration renvoie-t-elle à tous nos collègues qui, grâce à leur temps partiel et en s'investissant parallèlement corps et âme, réussissaient à offrir le meilleur à leurs élèves malgré

les difficultés ? Comment expliquer ce stress supplémentaire causé à de trop nombreux collègues en raison d'un soudain refus à grande échelle des temps partiels dans notre département cette année, sans que les IEN ne puissent apporter de raison précise lors des entretiens, hormis « l'intérêt du service » ?

Nos collègues enseignants subissent actuellement les conséquences de choix politiques hasardeux, notamment au sein de l'Éducation Nationale. Ils pallient contre leur gré et contre une vie personnelle sereine, le manque d'attractivité de notre profession. Cela participe à la dégradation de nos conditions de travail. Or, c'est un fait, de plus en plus d'enseignants ont besoin de souffler pour faire face à un quotidien de plus en plus éprouvant. Les leviers, vous les connaissez sûrement Monsieur l'IA-Dasen : restauration de la confiance dans notre institution, reconnaissance du professionnalisme, ressources suffisantes pour accompagner tous nos élèves, un nombre de remplaçants suffisant pour permettre les autorisations d'absence ponctuelles, des critères clairs, précis et explicites en amont des différentes opérations du mouvement départemental (titulaires de secteur, phase d'ajustement) ou de carrière des enseignants (promotions, temps partiels). Cela permettrait de contourner la réelle opacité actuelle qui génère doutes, incompréhensions, tensions voire jalousies. Il en ressort de réelles colères légitimes que nous recevons en tant que représentants des personnels mais auxquelles vos services doivent malheureusement être confrontés en parallèle désormais.

Dans un objectif d'équité et de transparence, le SE-Unsa demande et veillera à ce que toutes les règles appliquées soient connues et compréhensibles par toutes et tous.

*Géraldine Bonnavion, Anne Brunet, Mathilde Point,
Élues en CAPD au titre du SE-Unsa 42*